Université Abderrahmane mira
Faculté des sciences humaines et sociales
Département de STAPS

Support de cours

Introduction à l'activité physique et sportive adaptée

Unité découverte S2

Crédit 1

Coefficient 1

Première années sciences et techniques de l'activité physique et sportive

Enseignant: Akache Mokrane

(Mise à jour : février 2020)

Bejaia

2019-202020

Sommaire des cours de l'Introduction à l'activité sportive adaptée

- 1- Introduction à la théorie et méthodologie de l'activité sportive adaptée
- 2-Classifications et origines d'handicap
- 3- Les caractéristiques générales de l'activité sportive adaptée
- 4- Classifications des athlètes handicaps dans les compétitions
- 5- Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
- 6- Méthodes et outils de l'enseignement de l'activité sportive adaptée

Cours I : Introduction à la théorie et méthodologie de l'activité sportive adaptée

1. Définitions des concepts :

- 1.1. Le handicap : le mot handicap est défini dans les dictionnaires de la langue française comme synonyme d'incapacité, invalidité et une qualité qui entrave et gêne.
- 1.2. Un handicap se dit d'une personne atteinte d'une déficience physique ou mentale (le maxi dico,1996,p550).
- 1.3. Selon le dictionnaire de la psychologie « le handicap est la situation d'une personne qui se trouve désavantagée d'une manière ou d'une autre par rapport à une autre personne « hetall B, 2005, p421 »

L'OMS et plusieurs législations emplois le terme « Les personnes à besoins spécifiques »

2. Définition et terminologie actuelle.

Définition de l'O.M.S. (1980) : est handicapée un sujet dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge, d'une maladie, ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école, ou à occuper l'emploi s'en trouve compromise.

- Composante organique : le déficit est examiné comme un examen clinique du corps et de ses organes.
- Composante fonctionnelle : incapacité qui résulte du handicap.

L'O.M.S. a établi une classification du handicap qui met l'accent sur les différentiations sociales déficience →incapacité →handicap.

2.1. Deficience

- perte de substance ou altération d'une structure, d'une fonction psychologique, physiologique ou anatomique.
- N'importe pas une origine paticulière : elle ne s'appuie pas sur l'étiologie (causes des maladies). Elle représente toute perturbation congénitale ou acquise, permanente ou temporaire, dans la sructure et les fonctions noirmales du corps et de l'individu.

- La personne déficiente pénalisée par une manifestation extérieure et les répercutions psychologiques de cette anomalie. Il est aussi pénalisé par les conséquences pratiques de sa vie quotidienne. On comptabilise 8 catégories de déficience :
 - intellectuelle / psychique : retard mental, atteinte de la mémoire.
 - Déficience du langage et de la parole
 - Auditives
 - Oculaires (vision)
 - Du squelette t de l'appareil de soutien
 - Esthétique
 - Des fonctions générales sensitives et autres (perception, tactiles, ...)
 - D'autres organes spécifiques

2.2. Incapacité

Définition de l'O.M.S. : l'incapacité est définie comme toute réduction (résultat d'une déficience) partielle ou totale de la capacité d'accomplir une activité d'une façon ou dans les limites considérées comme normales pour un être humain. Elle peut être permanente ou temporaire, réversibles ou non, stable ou progressive. Elle se caractérise par des modifications du comportement, et des autres fonctions normalement attendues. Si la déficience porte sur les fonctions du corps, l'incapacité portera sur les activités que le sujet sera en mesure d'effectuer ou non. Elle renvoie à une diminution du comportement ou activités dites normales. Il y a 9 types d'incapacités :

- Relatives au comportement (adaptation aux situations, adaptation aux différentes connaissances et acquisition des connaissances).
- Relatives à la communication.
- Relatives aux soins corporels.
- Relatives à la locomotion.
- Relatives à l'utilisation du corps dans les tâches domestiques et quotidiennes (maintenir la posture).
- Relatives à la maladresse dans les activités quotidiennes.
- Relevées dans certaines situations particulières de dépendance : utilisation de matériel spécifique.
- De produire des activités de type professionnel.
- Spécifiques à la déficience.

Le handicap désigne la différence durable qui désavantage un individu par rapport aux normes sociales des groupes dans lesquels il évolue.

La relation qui va de la déficience à l'incapacité et au handicap n'est pas une relation linéaire, mais de réciprocité.

2.3. Exemples:

- Un enfant diabétique : déficience qui peut être corrigée par une prise régulière de médicaments. Il ne peut y avoir d'incapacité (même action que les autres), mais le handicap intervient : il est privé de certains rôles sociaux.
- Absence congénitale d'un ongle : déficience anatomique, mais il n'y a pas de gêne pour le fonctionnement normal de la main : po as d'incapacité, il n'y handicap que sur le plan esthétique.
- Daltonisme : déficience de la vue (manque de perception de certaines couleurs). Il est peu probable que l'individu subisse une réduction de son activité dans sa vie quotidienne. Par contre, cette déficience va l'exclure de certaines professions : pilote, conducteur de trains → handicapant.

Différence entre le handicap et l'inadaptation : l'inadaptation est un terme très large qui se rapporte aux normes de la société. Un sujet handicapé n'est pas obligatoirement inadapté.

Cours II: Classifications et origines d'handicap

1. Différentes classifications

1.1. Classification internationale

- Le handicap physique recouvre l'ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité
- le handicap sensoriel regroupe les difficultés liées aux organes sensoriels, avec notamment le handicap visuel ainsi que le handicap auditif
- Le handicap mental ou intellectuel est une difficulté à comprendre et une limitation dans la rapidité des fonctions mentales sur le plan de la compréhension, des connaissances et de la cognition.

C'est la perte définitive des capacités intellectuelles entrainant l'absence ou la limitation d'au moins 80% des capacités a exécuter une activité considérée comme normale pour un être humain. Déterminée exclusivement par un médecin spécialiste en handicap mental ou psychiatrique (G.Zaibi et D Poupe, 2004.p197).

L'OMS emploie le terme de « déficience intellectuelle » pour le handicap mental.

En sus, il faut ajouter la spécificité des personnes polyhandicapées, c'est-à-dire celles qui conjuguent plusieurs handicaps.

1.2. Classification en fonction de la date de survenue

En fonction de la date de survenue du handicap :

- Le handicap d'origine prénatale (chromosomique ou génétique), les embryofœtopathies infectieuses de survenue précoce (20 à 35 %);
- Le handicap de l'enfant d'origine périnatale ou néonatale entre 22 semaines d'aménorrhée et huit jours postnataux (30 à 60 %);
- Le handicap d'origine post-natale (infectieuse, tumorale ou traumatique) (5 à 10 %)

2. Les causes du handicap :

2.1. Les facteurs génétiques : le noyau de l'ovule fécondé contient des chromosomes portant l'information génétique, et toute anomalie chromosomique peut provoquer des déficiences.

- **2.2. Les facteurs non génétiques :** ils représentent les principales causes, ils sont de plusieurs types :
- 2.3. Les facteurs d'origine prénatale : toute atteinte de la maman pendant la grossesse peut entrainer une atteinte à l'état du fœtus et risque d'être handicap. Parmi les maladies qui touchent les femmes enceintes : l'insuffisance rénale chronique, l'intoxication, en outre la toxicomanie, l'alcoolisme, tabagisme, les troubles émotionnelles, peuvent engendrer un déséquilibre hormonal
- 2.4. Les facteurs relatifs à l'accouchement : notamment l'accouchement prématuré, ainsi que l'accouchement sans assistance médicale
- 2.5. Les facteurs d'origine poste natale : après la naissance toute personne est exposée a des risques induits par son milieu, entre autres :
 - La malnutrition:
 - La maladie:
 - Les accidents routiers :
 - Les accidents de travail :
- 3. Dépistage et mesures de prévention :
 - Le dépistage est systématiquement obligatoire dès la naissance, et tout au long de la vie de l'enfant. Il peut être demandé par la famille.
 - Evolution psychologique de l'enfant : ce diagnostic psychologique s'intéresse aux possibilités de l'enfant sur le plan psychologique et intellectuel (tests de QI).
 - Intérêt des bilans : orienter ou réorienter les interventions éducatives et thérapeutiques.